

Déclaration Afrique - Union européenne pour l'assainissement

Un engagement pour faire plus pour l'assainissement à travers un partenariat Afrique – Union européenne¹ pour l'atteinte de la cible assainissement des OMD en Afrique, où 589 millions de personnes (60% de la population) n'ont pas accès à un assainissement adéquat.

La nécessité d'agir pour l'assainissement

Le partenariat Afrique – Union européenne reconnaît l'assainissement comme un catalyseur pour le développement économique. Des ménages en bonne santé sont en mesure de contribuer au développement des économies locales et nationales² : 1 dollar US dépensé pour l'assainissement peut permettre d'économiser jusqu'à 9 dollars US³. Cette économie est à ajouter aux bénéfices directs de l'assainissement sur la santé publique, sur la dignité des personnes et sur l'amélioration du taux de scolarisation des jeunes filles à l'école.

Appuyer la déclaration d'eThekwini et son plan d'action

Le partenariat Afrique - Union européenne s'est engagé à appuyer la déclaration d'eThekwini adoptée à l'issue de la conférence AfricaSan de Durban (Afrique du Sud, 18 au 20 février 2008). Le partenariat souhaite voir progresser les points suivants de la déclaration :

- Elaborer et mettre à jour les politiques et stratégies nationales pour l'assainissement ; élaborer un plan national unique pour l'assainissement et donner une place

¹ La large coalition des acteurs mobilisés pour cette déclaration, préparée par le Groupe de Travail Afrique de l'Initiative de l'Union européenne pour l'Eau, comprend : le Président de l'AMCOW, les membres de l'AMCOW-TAC, les gouvernements de la « troïka » de l'UE (Royaume-Uni, France, Autriche pour 2008), les représentants des autres Etats membres européens, et la société civile des pays d'Afrique et de l'Union européenne.

² Commentaire du Dr Shiferaw Teklemariam, ministre d'Etat de la Santé, Ethiopie.

³ Hutton, G., Haller, L. and Bartram J. *Les effets économiques et sanitaires de l'augmentation des actions à faible coût chez les ménages pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en retard pour la cible 10 des OMD*. OMS (2007)

plus importante à l'assainissement dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et les autres processus de planification nationale

- Identifier une institution unique chargée de la coordination interministérielle pour le secteur de l'assainissement et responsable au plus haut niveau
- Améliorer les systèmes d'information et de suivi pour mesurer et rendre compte régulièrement des progrès réalisés
- Définir, dans les budgets publics, des lignes de crédit spécifiques pour l'assainissement et l'hygiène, avec une recommandation pour que ces allocations soient au moins égales à 0,5% du PIB
- Appuyer l'engagement de AMCOW Conseil des Ministres Africains de l'Eau et AMCOW-TAC Comité Technique Consultatif de AMCOW pour conduire l'Afrique vers l'atteinte des OMD pour l'eau et l'assainissement

Le partenariat Afrique – Union européenne souhaite souligner l'importance du rôle des collectivités locales et de la société civile, en appui aux engagements nationaux, dans la bonne mise en oeuvre des programmes d'assainissement et renouveler son soutien aux recommandations de la 13^{ème} session de la Commission du Développement Durable (CDD 13).

Relever les défis politiques

Le partenariat Afrique – Union européenne encourage activement **les gouvernements africains** à :

- Se mobiliser pour atteindre les engagements figurant dans la déclaration d'eThekwini et dans le plan d'action de AfricaSan ;
- Inciter les décideurs nationaux et régionaux à porter les engagements pour l'assainissement et à soutenir et promouvoir publiquement le secteur ;
- S'engager politiquement, par exemple en incluant l'assainissement dans les programmes électoraux ;
- Identifier une organisation chef de file pour le secteur, dans le cadre d'une coopération interministérielle avec une responsabilité mutuelle assumée par les plus hautes instances ;

- S'engager à mobiliser des contributions financières en contrepartie des financements extérieurs, et en particulier à faire en sorte que les ressources soient disponibles pour les collectivités locales et les autres organisations locales ;
- Répondre aux demandes et besoins des usagers dans la définition des priorités des politiques et des programmes ;
- Collaborer avec les instituts nationaux de statistiques pour renforcer et harmoniser les données nationales de suivi du secteur.

Le partenariat Afrique – Union européenne encourage activement **les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne** à :

- Reconnaître l'assainissement comme une priorité pour le développement de l'Afrique et à suivre les recommandations de la déclaration d'eThekweni ainsi que le plan d'action AfricaSan ;
- S'engager à améliorer la coordination entre bailleurs de fonds pour le secteur de l'assainissement et à assurer la cohérence de l'aide au développement avec les stratégies nationales africaines ;
- Appuyer des actions réalistes techniquement et financièrement, en cohérence avec les stratégies nationales ;
- S'assurer que le financement du secteur de l'assainissement est adéquat, coordonné et stratégique ;
- Renforcer durablement leur engagement auprès de AMCOW et de AMCOW-TAC.

Appuyer les actions aux niveaux national et local

Appuyer les actions au niveau national

Le partenariat Afrique - Union européenne appuie activement les actions au niveau national pour :

- Garantir que les ministres africains et européens soient informés et aient accès aux informations relatives à l'assainissement qui démontrent les bénéfices et les liens avec la pauvreté et le développement économique ;
- Promouvoir les impératifs économiques, sanitaires et sociaux de l'assainissement ;
- Promouvoir un chef de file national pour le secteur, promouvoir l'assainissement comme une priorité politique accompagnée d'engagements qui conduisent à la formulation d'une politique sectorielle, à des structures institutionnelles fonctionnelles, et à l'affectation de ressources humaines et financières à destination des acteurs opérationnels.

Il est attendu des politiques et stratégies nationales qu'elles :

- Encouragent les approches qui répondent aux demandes des ménages et des communautés ;
- Créent les conditions permettant des partenariats entre le secteur privé, le secteur public et la société civile, chacun jouant

un rôle correspondant à son domaine de compétences ;

- Construisent un environnement facilitant l'action de tous les acteurs pour exécuter leurs activités dans le cadre de leurs prérogatives et à leur niveau d'intervention ;
- Intègrent l'assainissement dans tous les secteurs concernés, notamment la santé, l'éducation, l'eau et l'environnement, dans le cadre de processus de planification nationale
- Reconnaissent la complémentarité entre les fonds publics et l'argent des ménages, ainsi que le besoin pour les usagers et les petits entrepreneurs d'avoir accès à des financements appropriés.

Appuyer les actions au niveau local

Le partenariat Afrique - Union européenne soutient activement les actions au niveau local qui visent à :

- Soutenir l'engagement des gouvernements pour mettre en œuvre des lois de décentralisation définissant clairement les rôles et responsabilités de l'Etat et des collectivités locales. Il s'agit de reconnaître que les impératifs institutionnels et les mandats des élus sont des facteurs déterminants dans les façons de travailler ;
- Identifier la complémentarité des rôles entre les collectivités locales et les autres acteurs locaux, ainsi que les mécanismes d'appui existants ;
- Reconnaître et relever le défi de rendre effective la coordination intersectorielle au niveau local (ainsi qu'au niveau national) ;
- Mettre à disposition des ressources au niveau local qui seront réellement utilisées. Ceci nécessite une sensibilisation aux enjeux de l'assainissement, le transfert des compétences, le renforcement des capacités, le développement de mécanismes de financement appropriés et le partage de l'information et des connaissances ;
- Appuyer le développement de stratégies locales afin que les collectivités locales puissent travailler avec la société civile au profit des populations pauvres, tout particulièrement dans les zones d'habitat informel, non planifié et dans les bidonvilles ;
- Répondre au défi majeur du manque de capacités en termes de ressources humaines, et mobiliser plus efficacement les ressources existantes et notamment les associations de collectivités locales ;
- Appuyer l'émergence, le développement et la consolidation d'un marché de l'assainissement dynamique, faisant le lien entre la demande des ménages et toute la chaîne de fourniture d'expertise, d'information et de services ;
- Appuyer les groupes cibles locaux, pour qui l'accès à un assainissement amélioré est nécessaire, à mobiliser des financements locaux.